

Parlez-nous donc un peu de vos héroïnes, M. Kick; récitez-nous un de vos derniers madrigaux, M. Kock? Ce farceur de Kick, il a donc fait jouer un vaudeville aux Folies-Dramatiques? Ce cher Kock s'est donc décidé à concourir pour l'églantine des jeux floraux? La vie de ces deux hommes va devenir un quiproquo perpétuel.

Si j'étais Kick, il faudrait que Kock mourût; si j'étais Kock, j'attenterais aux jours de Kick, mais avant je l'attaquerais en contrefaçon; je me ferais allouer des dommages-intérêts pour avoir copié mon enseigne, pour avoir cherché à nuire à mon commerce. Il est évident que Kick a voulu imiter Kock.

Paul de Kick et Paul de Kock ne peuvent faire de la littérature à la même époque; l'un d'eux doit disparaître. Aimez-vous mieux que ce soit Kick, ou préférez-vous que ce soit Kock?—(L'Entr'acte.)

QUEBEC, 15 AOÛT, 1844.

Nous annonçons avec plaisir que Mr. C. Sauvageau doit donner, dans peu de jours, un concert vocal et instrumental qui sera suivi de la représentation du joli drame intitulé :

LE SAVETIER ET LE FINANCIER.

par une société d'amateurs. Nous avons assisté hier à un exercice préparatoire, et nous pouvons prédire que cette soirée musicale sera une fête des plus agréables. Nous espérons que les dilettanti de cette ville s'empresseront d'y assister, et que leur nombreux concours témoignera de la popularité dont jouit, à si juste titre, notre musicien national, Mr. Sauvageau.

La partie musicale de notre feuille ne paraîtra que Jeudi prochain, en huit pages.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jedis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires. Bureau, à l'encoignure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Ursulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

M. M. G. N. Gosselin,
J. Bte. Saint-Denis,
Louis Berlinguet,
H. Garneau,
Antoine Bureau,
Louis Balté,
Wolfred Launière,
George Tanguay,
George Couillard, E. D.
T. Chapais, N. P.
Horace Pinet, N. P.
Cléophe Cimon, N. P.
Arthur Chamberland, N. P.
J. B. Beaulieu, N. P.

Au Bureau de l'Aurore, Montréal.

Saint-Hyacinthe.

Boucherville.

Rivière du Loup (en haut).

Trois-Rivières.

Deschambault.

Saint-Michel.

Saint-Gervais.

Saint-Thomas.

Rivière-Ouelle.

Kamouraska.

Malbaie.

Rivière du Loup (en bas).

Kakouna.

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU et Cie., Bureau de l'Artisan et du Ménestrel.